

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

L'ABER ILDUT

Département du FINISTERE (29) / Commune de PLOUARZEL (29810)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont Run	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : « Pont Reun » mentionné sur le Scan Littoral. Positionnement confirmé par la donnée SIG transmise par la DDTM 29. Reproduction à l'identique de la donnée SIG transmise par la DDTM29 (incluant virage en partie sud du pont).</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

